

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Séance ordinaire du : 25 septembre 2017

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 33

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Aujourd'hui le vingt-cinq septembre deux mille dix-sept à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 19 septembre 2017 (convocation affichée en Mairie en date du 19 septembre 2017) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

PRÉSENTS À LA SÉANCE

PRÉSENTS :

Véronique FERREIRA, Maire

Pierre LABORDE, Sylvie CÉSARD-BRUNET, Patrick BLANC, Brigitte GUYONNAUD, Sandrine LACAUSSE, Jacques PADIE, Isabelle MAILLÉ et Michel BRET, Adjoints.

Sylvie-LACOSSE-TERRIN, Matthias SWIERZEWSKI (à partir de la délibération n°17-081), Aysel AZIK, Jean-Marie DELUCHE, Virginie JOUVE, François GUENET, Christiane DEPALLE, Bruno FARENIAUX, Monique MEDEVILLE, Christophe JUSSON, Aurore LAMOTHE, Francis JOVER, Philippe GALLES, Isabelle FREDOUEIL Nathalie GAUTIER, Valérie CARPENTIER, Luc SIBRAC, Patricia DUREAU et Louis VERGNEAUD, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS : REPRESENTÉS

Jean-Claude MARSAULT, Matthias SWIERZEWSKI (jusqu'à la délibération n°17-080), Gilles PENEL, Danièle LALEMANT, Christian FACIONE et Fabienne CASTAING.

SECRÉTAIRE DE : Sylvie CÉSARD-BRUNET SÉANCE

LA SÉANCE EST OUVERTE

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil municipal.

Madame le Maire propose à Sylvie CÉSARD-BRUNET d'être Secrétaire de séance, laquelle accepte, puis énumère les pouvoirs en sa possession :

- ✓ Mme Fabienne CASTAING à M. Louis VERGNEAUD ;
- ✓ Mme Danièle LALEMANT à Mme Brigitte GUYONNAUD ;
- ✓ M. Christian FACIONE à M. Luc SIBRAC ;
- ✓ M. Gilles PENEL à M. Jacques PADIE ;
- ✓ M. Jean-Claude MARSAULT à Mme Sylvie CÉSARD-BRUNET ;
- ✓ M. Matthias SWIERZEWSKI à M. Michel BRET.

En préambule, Madame le Maire salue le succès de la 7^e édition de l'opération « Un été pour tous ». Malheureusement, cet été a été ensanglanté par plusieurs attentats et par des tentatives d'attentats en Europe et dans le monde.

Quelques points d'information.

Tout d'abord un communiqué de presse a remis en cause la probité de Véronique FERREIRA. Madame le Maire précise que quand un fonctionnaire est détaché de son poste, la collectivité est tenue de lui proposer un poste correspondant à son grade lors de sa fin de détachement. De plus, la Mairie de Blanquefort n'a pas embauché Pascale GOT, mais elle l'a réintégrée comme l'oblige la loi, après 10 ans de détachement. Enfin, son emploi n'a pas été créé, il s'agissait d'un poste vacant à la suite d'une mutation. Aucun emploi surnuméraire n'a donc été créé, comme c'est très facile à vérifier. En conclusion, toute allusion mentionnant de « petits arrangements entre amis » ou un « manque de discernement » sur une décision que le Maire n'a pas pris relève de propos diffamatoires tenus soit par des personnes ignorant le statut de la fonction publique, soit par des personnes qui se complaisent à nuire inutilement et volontairement par des attaques personnelles indignes d'élus. Cette mise au point répond à un communiqué de presse public.

Le deuxième point d'information aborde des questions beaucoup plus concrètes, qui intéressent plus directement les Blanquefortais : les sujets de Ford et de l'école.

Le Conseil municipal ne s'est pas réuni depuis le dernier Comité de suivi sur la question de Ford, qui s'est déroulé le 7 juillet 2017, et qui malheureusement n'a pas donné de très bonnes nouvelles. Ce Comité de suivi visait à faire un point sur le remplacement de la boîte de transmissions 6F35 par la nouvelle boîte de transmission 6F15. Ces deux boîtes devaient être construites en même temps ; Ford estimait que cela permettrait de maintenir les emplois sans en préciser le nombre. Or, la 6F15 verra bien le jour, mais les volumes de production prévus sont extraordinairement revus à la baisse, de telle sorte que la production de la 6F15 équivaut à 2 mois et demi de production, bien en deçà d'une année pleine. Ce nouveau rebondissement a déçu tout le monde. Le Comité de suivi a conclu ses échanges sur la position suivante : une nouvelle boîte de vitesse (8 vitesses) est bien mise au point. Elle devra équiper, à l'orée 2019, les petites et moyennes voitures Ford en Europe. Le constructeur envisage d'en équiper 200 000 par an. Les représentants du personnel ont donc demandé que cette production soit réalisée sur le site de FAI à Blanquefort, afin de maintenir l'activité à l'année et pour plusieurs années. FAI étudie l'opportunité et l'éventualité de la fabrication de ces boîtes à vitesses à Blanquefort.

Aux dernières nouvelles, une nouvelle réunion du Comité de suivi devrait être organisée fin octobre, comme le souhaitait la collectivité, afin de présenter les conclusions de cette étude. Les échos des représentants du personnel ne sont pas très favorables quant à la volonté de Ford de fournir à FAI la production de cette boîte de vitesse. De plus amples informations seront probablement données à l'occasion du prochain Comité de suivi, fin octobre. La Ville de Blanquefort est très vigilante sur ce dossier. Face à ces rebondissements, elle continue naturellement à le défendre.

Le 3^e point d'information porte sur l'école et sur les rythmes scolaires. En application de la loi, la Ville de Blanquefort a appliqué la réforme des rythmes scolaires avec un passage à 4 jours et demi et la mise en place d'un projet éducatif de territoire. Or, un décret signé par le Ministre fin juin dernier laissait la possibilité au Maire, en accord avec les conseils d'écoles de fin juin, de revenir sur la question des 4 jours dès cette rentrée.

Madame le Maire ne souhaite pas le faire. En effet, une rentrée ne saurait être organisée en quelques jours. Sa mise en œuvre implique de prévoir une organisation, de signer des conventions avec les associations. Bien que l'on ait tendance à l'oublier, elle implique aussi la gestion de l'organisation du temps de travail des agents municipaux, ce qui reste assez important puisque la Ville de Blanquefort n'externalise pas ses prestations.

De plus, cette année scolaire, après 3 ans d'expérimentation, verra l'évaluation du projet éducatif de territoire. Avant de prendre une décision unilatérale, quel qu'en soit le sens, il semblait logique de commencer par évaluer les résultats du dispositif existant. C'est pourquoi une démarche, qui se déroulera jusqu'en janvier 2018 et concernera beaucoup de personnel, sera lancée.

Le 12 octobre 2017, le Comité de suivi du PEDT sera invité à participer à une réunion visant à valider l'évaluation de l'existant sur la base d'un questionnaire adressé à tous les parents d'élèves, d'un questionnaire adressé à tous les enseignants et d'un questionnaire adressé à tout le personnel municipal concerné (ATSEM, animateurs, personnel de restauration) et aux associations. Les retours de ces questionnaires seront analysés par le Comité de suivi élargi à des membres de différents groupes politiques du Conseil municipal. Le Comité de suivi déterminera de l'opportunité de poser quelques questions aux enfants, qui sont les premiers concernés.

Une fois l'évaluation terminée, une information sera diffusée, afin que tout un chacun puisse se faire sa propre opinion sur la question du temps de l'enfant. Cela pourra passer par la diffusion d'un film suivi d'un débat, par l'animation de réunions de groupes de parents sur les moyens de faire vivre la journée de leur enfant ou encore des cafés thématiques. Cette phase se terminera en fin d'année 2017.

Début 2018, le Comité de suivi élargi pourra, à partir de l'évaluation, proposer deux ou trois scénarii d'organisation du temps de l'enfant, applicables à la rentrée prochaine, soit en septembre 2018. Ces scénarii seront soumis à un vote consultatif de l'ensemble des participants à l'évaluation (familles, enseignants, personnel municipal participant à la communauté éducative). Ainsi, la décision prise sera éclairée par cet avis consultatif. Il serait assez compliqué d'aller à l'encontre de cet avis consultatif, qui sera suffisamment large. Il semble difficile d'étendre la consultation au-delà de janvier prochain, car les familles doivent être informées des conditions d'accueil de leur enfant à la rentrée prochaine. De plus, la Mairie doit faire face à un certain nombre de contraintes administratives. Les employés contractuels ont besoin de savoir en amont si leur contrat sera renouvelé ou non. D'autres contraintes portent sur les marchés du ramassage scolaire (Bordeaux Métropole devra passer des marchés). Il n'est donc pas possible de prendre

une telle décision en juin. Enfin, il paraît normal que cette décision soit prise en commun. Le changement de rythme scolaire éventuel ne doit pas être annoncé aux familles par un simple courrier ou par un simple SMS. Ce type de consultation reste donc clairement préférable.

Adoption du procès-verbal du 26 juin 2017

En l'absence de remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Brigitte GUYONNAUD

Pour information : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 DU CCAS DE BLANQUEFORT

Brigitte GUYONNAUD remercie l'équipe du CCAS pour son travail très dynamique. Cette année, même les enfants des salariés ont été associés à l'illustration du rapport d'activité.

Tout d'abord, l'accueil du CCAS ne se dément pas. Cette année 6 241 personnes et 4 197 appels téléphoniques ont été reçus. L'accueil social prédomine, ainsi que les demandes d'informations, le logement, les domiciliations et le service d'aide à domicile. La légère baisse sur l'accueil est liée au changement de tarification solidaire de TBM en cours d'expérimentation, qui fait que les durées d'abonnement ont été prolongées.

Le Pôle social emploie 2 assistantes sociales, chargées de recevoir les personnes de manière individualisée. Sur le sujet de la santé handicap, 84 personnes ont été accompagnées, dont 56 % de femmes. La majorité de ces interventions concerne l'accès aux soins et aux droits. 140 personnes âgées retraitées ont été accueillies, toujours une majorité de femmes. Les interventions concernent des soins, l'entrée en EHPAD ou le maintien au domicile en lien avec le CLIC ou la MAIA. Enfin, les bénéficiaires du RSA sont aussi accompagnés par les assistantes sociales. Ils ont été 14 femmes et 21 hommes à être concernés cette année, majoritairement dans la tranche d'âge des 50 à 60 ans.

Le Pôle logement a effectué 56 domiciliations. 189 foyers ont été reçus, dont 110 dans le contingent Mairie. 39 relogements ont été effectués sur le contingent Mairie. Au total, 65 foyers ont été relogés. Parallèlement, Brigitte GUYONNAUD attire l'attention de ses pairs sur la Commission inter-bailleurs initiée par le Pôle logement. Cette expérience unique sur le territoire de la Métropole a permis de traiter 36 situations et de proposer 13 relogements pour 9 foyers relogés et 8 abandons.

Concernant le Pôle sénior, M. Bonjour a effectué 139 visites. L'accompagnement social de proximité a réalisé 1 137 interventions. 55 heures d'intervention ont été comptabilisées pour Mairie à domicile. Le service d'aide à domicile a effectué 15 526 heures d'intervention. Le restaurant continue sa progression avec 12 457 repas servis. La résidence Autonomie a compté 7 entrées et 6 départs, dont un départ était à cheval entre 2016 et 2017. Elle accueille 50 femmes et 11 hommes dans une tranche d'âge de 59 à 100 ans. Le CVS a été renouvelé en 2017. Il propose

une animation dynamique avec pour point d'orgue la Semaine bleue (1^{re} semaine d'octobre).

S'agissant du service d'emploi, le PLIE a recensé 104 participants, 40 entrées dans l'année et 30 sorties positives. Le CCAS a employé 13 contrats aidés, dont 12 en Mairie, dont 7 bénéficiaires du RSA. Plusieurs projets d'insertion ont été engagés : la pérennisation de l'atelier de cuisine nomade, le petit déjeuner des entreprises, des ateliers de recherche d'emploi, le coup de projecteur des métiers de l'animation, la journée de l'alternance... Ce secteur s'avère extrêmement dynamique.

Brigitte GUYONNAUD revient tout particulièrement sur le Pôle sénior concernant l'évaluation des politiques sociales en direction des séniors. Avec un certain nombre de citoyens candidats, la Mairie a mis à plat l'ensemble des interventions et des services proposés aux aînés dans la commune, afin de mieux comprendre les attentes de ce public, et à anticiper les besoins de demain. Cette démarche d'évaluation se poursuit sur l'année 2017. La participation des aînés de la commune s'est avérée extrêmement dynamique et durable dans le temps.

Un point d'information sur la résidence Autonomie. Depuis le 1^{er} juillet 2017, les RPA ne s'appellent plus RPA mais résidences Autonomie, ce qui change en partie leur statut. La résidence Autonomie de Blanquefort est vieillissante. C'est pourquoi il a été envisagé avec le bailleur actuel une réhabilitation. Or, il s'est avéré que le coût de la réhabilitation était beaucoup trop élevé et amènerait à appliquer des loyers qui ne seraient pas supportables pour les résidents actuels. De ce fait, la Mairie s'oriente, en collaboration avec le Département, vers une démarche commune avec l'ADAPEI, qui recherche aussi des hébergements spécifiques pour les personnes âgées vivant dans leurs établissements. Un groupe de travail a été mis en place avec l'ADAPEI, qui s'est réuni cet après-midi. Il s'agira de construire une résidence Autonomie neuve répondant à l'ensemble des critères nécessaires à un établissement de ce type. En effet, les résidences autonomies accueilleront des personnes plus dépendantes.

Le projet d'implantation de la résidence Autonomie est situé sur l'îlot Seguin. Un travail est engagé avec le conseil de vie sociale et avec les résidents de l'actuelle résidence Autonomie, avec le département, avec l'ADAPEI. Ce dossier avance, mais sera tout de même long à mettre en place. Il est extrêmement novateur et soutenu par les pouvoirs publics. La résidence devrait être agrandie pour répondre aux besoins des personnes sur les listes d'attentes relativement conséquentes.

- oOo -

Madame le Maire remercie pour la présentation et ouvre le débat.

- Valérie CARPENTIER demande où se situe l'îlot Seguin, qui abritera la nouvelle résidence Autonomie.

- Brigitte GUYONNAUD indique qu'il est situé en face de la perception.

- Valérie CARPENTIER s'enquiert de l'avenir du Clos de Caychac.

- Brigitte GUYONNAUD répond que le sujet du Clos de Caychac préoccupe effectivement les

services de la Mairie. Cependant, il s'agit d'une résidence privée à caractère lucratif. Par conséquent, la Mairie ne peut que signaler à la direction son désaccord avec leurs choix politiques.

Depuis la vente de cet établissement par M. Aguila, 8 directeurs s'y sont succédé. La collectivité s'en est étonnée auprès des propriétaires (sociétés d'investissement), qui ont annoncé leur volonté de regrouper cette résidence avec la résidence Aloha au Taillan, afin de disposer d'un établissement plus rentable. Malheureusement, la commune ne dispose que de peu de possibilités d'intervention sur ce type de décisions.

- Luc SIBRAC demande si Blanquefort n'a pas été sollicitée par l'investisseur, afin de défendre un dossier en vue de retenir le Clos Caychac sur la commune.

- Madame le Maire expose que le Clos de Caychac n'est pas une résidence Autonomie, mais un EHPAD, une maison de retraite. Les investisseurs n'ont pas sollicité la commune, car ils sont nombreux. Ils comprennent notamment des personnes propriétaires d'une seule chambre. D'autres sont propriétaires de plusieurs chambres.

Le gestionnaire mandaté par le tribunal pour régler les difficultés financières du Clos de Caychac, a demandé à la Mairie s'il était possible, d'un point de vue urbanistique, d'agrandir l'établissement. Cela ne posait pas de problème particulier. La commune a donc informé le gestionnaire qu'aucun obstacle urbanistique ne s'y opposait. Pourtant, la Mairie a appris par la presse que le gestionnaire préférait regrouper cet établissement au Taillan.

- Luc SIBRAC revient sur la cuisine nomade. Il y a un an, le Conseil municipal avait voté une délibération pour la transformation du bus municipal en cuisine. Où en est ce projet de 15 000 euros ?

- Brigitte GUYONNAUD s'attendait à cette question. Le projet a pris un peu de retard, car les contraintes liées à la transformation d'un bus de cuisine scolaire en cuisine restent compliquées. Brigitte GUYONNAUD remercie Mme Natacha GARAY, l'assistance sociale, directrice du CCAS, qui a pris en charge ce dossier complexe.

- Madame le Maire précise que les problèmes ne relèvent pas que de raisons techniques. Le cahier des charges doit être élaboré par un professionnel. Il existe aussi des raisons émanant de la couveuse, qui a repris le projet et avait besoin d'un temps d'installation, car c'est la première fois qu'ils organisent une couveuse dans la restauration avec ses contraintes spécifiques. Il faut que la Mairie obtienne le feu vert des futurs gestionnaires pour lancer le projet.

Madame le Maire remercie également les agents du CCAS de Blanquefort. Elle rappelle que la commune n'externalise pas ses politiques seniors et que, de ce fait, le nombre de personnels est important au CCAS. Elle salue le retour positif d'une administrée exprimé cet été à l'égard du Pôle sénior, qui permet de se déplacer, de venir déjeuner au restaurant Corbeil.

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Information : RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES : COMMUNICATION

La Chambre régionale des Comptes est venue contrôler la Ville de Blanquefort sur la période 2010-2015. Ce rapport a tendance à donner le sourire. Il correspond au début de ce mandat municipal et à la plus grosse partie de l'ancien mandat. La Chambre régionale des Comptes acte la saine gestion budgétaire de la commune.

La Chambre a effectué un contrôle complet. Cela signifie que tous les domaines d'activité de la ville ont été étudiés. La Chambre n'a émis aucune observation ni sur les procédures comptables ni sur les marchés publics ni sur l'administration générale ni sur l'urbanisme. Elle s'est concentrée sur 3 points : l'analyse financière de la collectivité et les perspectives budgétaires, la gestion du personnel et la vente de la SEMI.

- La vente de la SEMI

Le rapport a étudié le processus de vente et la vente des actifs, dont la ville était propriétaire ainsi que la vente des appartements CIMBATS. La Chambre convient que la SEMI était un opérateur d'une taille insuffisante pour être viable. Leurs chiffres sont rappelés dans le rapport à ce sujet. De ce fait, sur la vente des actifs, aucune anomalie particulière n'a été relevée.

- La gestion du personnel

Concernant la gestion du personnel, deux points doivent être mis en avant. Tout d'abord, la question des effectifs et de leur évolution. Les effectifs de la ville (nombre des agents municipaux) sont importants pour une ville de cette strate, c'est-à-dire en comparaison avec la moyenne des villes ayant quasiment le même nombre d'habitants en France. Cela s'explique par le faible recours de la ville à l'externalisation et par le fait que la Ville de Blanquefort offre une variété importante de services au public.

La Chambre note que les effectifs, en volume, ont quasiment stagné depuis 2010. Elle acte la politique de non-remplacement systématique des départs à la retraite. Une évaluation est conduite avec les chefs de service pour déterminer la nécessité de remplacer le poste ou le besoin de réaffecter la ressource.

Le taux d'absentéisme reste supérieur à la moyenne, malgré les mesures mises en place par la ville pour lutter contre ce problème, comme le travail sur l'ergonomie ou le reclassement des personnes.

En matière de temps de travail du personnel, un point a été mis en exergue par la Chambre régionale des Comptes. Les agents de la ville bénéficient d'un régime dérogatoire au droit commun. Au lieu de travailler sur une base de 1 607 heures annuelles, ils travaillent sur une base de 1 540 heures en application d'une ancienne délibération, datant de 1999, antérieure à la Loi Aubry. Cette délibération a donné lieu à l'octroi d'un certain nombre de jours de congés

supplémentaires par rapport au droit commun.

À ce sujet, la Chambre a fait une recommandation, à savoir porter la durée de travail des agents de la ville à 1 607 heures. La ville a répondu que des négociations syndicales sont en cours. Il n'est pas possible de déterminer quelle sera leur issue.

- Gestion financière de la ville

Le troisième point est le plus important, la gestion financière de la ville. Le rapport souligne le fait que la ville a un niveau d'endettement très faible. Il note également qu'elle dispose d'un fonds de roulement élevé, qui justifie l'utilisation de cette trésorerie pour résorber cette dette. Cela a été déjà fait, puisqu'en 2016, deux prêts ont été renégociés. En 2017, la ville a procédé au remboursement anticipé de deux emprunts pour un montant de 1,4 million d'euros, qui ont été prélevés sur la trésorerie.

Le rapport note également des dépenses d'équipement inférieures à la moyenne. C'est le point faible de la commune, sur lequel elle doit s'améliorer. Toutes ces dépenses ont été financées sans recours à l'emprunt sur l'ensemble de la période.

Le rapport montre également que les dépenses de fonctionnement ont augmenté plus vite que les recettes entre 2010 et 2015. Ce point a été abordé lors de chaque budget et de chaque débat d'orientations budgétaires. C'est ce qu'on appelle « l'effet ciseaux » qu'il faut parvenir à stopper pour éviter une escalade vers un budget en dégringolade. Or, la Chambre note que l'effet ciseaux a été stoppé en 2015 par le relèvement des taux de fiscalité.

La Chambre relève les efforts d'économie réalisés par la ville sur la période 2010-2015 avec une baisse des charges à caractère général et la baisse des charges de gestion. Parallèlement, la progression des charges de personnel reste supérieure à la moyenne de la strate, ce qui est logique au regard des effectifs existants.

Le niveau de subventions aux associations est supérieur à la moyenne dans la commune. À ce sujet, la Chambre a émis une recommandation : améliorer le suivi des relations financières avec les associations. C'est-à-dire être attentifs à ce que toutes les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 euros aient une convention, que toutes les associations livrent des comptes certifiés. De plus, la ville devrait publier sur son site internet la liste annuelle des subventions attribuées aux associations. Cette recommandation a été mise en œuvre depuis 2016.

Concernant les perspectives budgétaires, trois points importants à relever. La Chambre note la baisse des dotations de l'État et de la dotation de solidarité de Bordeaux Métropole, qui s'accroît depuis 2014 par l'effet d'une renégociation du pacte financier fiscal. Cette baisse est partiellement compensée par la hausse de la fiscalité depuis 2015.

La Chambre relève également l'effet modérateur de la mutualisation des services sur les charges de personnel et le fait que la cession de la SEMI induit des conditions financières favorables pour la ville.

Enfin, la dernière recommandation de la Chambre relative à ces perspectives budgétaires consiste à faire approuver par le Conseil municipal une stratégie à moyen terme sur le désendettement, la

politique d'investissements et la politique fiscale. Dans son rapport, la Chambre a noté que cette recommandation a déjà été mise en œuvre, puisqu'il a été indiqué, dans les débats d'orientations budgétaires de 2016 et de 2017, que le taux de fiscalité serait maintenu jusqu'à la fin du mandat sans augmentation. Un plan pluriannuel d'investissement de 25 millions d'euros a été proposé pour l'ensemble du mandat, soit 2020, présenté en 2016 et réactualisé en 2017.

En conclusion, la Chambre a reconnu la gestion budgétaire saine de la ville. Sur les trois recommandations de la Chambre, deux sont déjà appliquées. La troisième, sur la question du personnel, est en cours.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Luc SIBRAC note également l'aspect positif de ce rapport et s'en félicite pour les Blanquefortais. Néanmoins, ce rapport suscite deux remarques sur la fiscalité et l'absentéisme des agents.

Sur la fiscalité, Luc SIBRAC ne partage pas l'appréciation du rapport. Il est indiqué que l'augmentation d'impôts a été effectuée par anticipation de la diminution annoncée. Il n'est nullement précisé que c'était inéluctable. De plus, il est mentionné que la commune bénéficiait d'une capacité d'autofinancement, en 2014, deux fois plus élevée que celle des communes de la même strate.

Cette augmentation d'impôts n'était donc pas indispensable, du moins pas immédiatement. Elle aurait pu être davantage lissée dans le temps. Certaines communes voisines n'ayant pas la même situation financière que Blanquefort et qui ne bénéficient pas de la rentrée d'argent de la SEMI ont procédé à des augmentations d'impôts, qui ne sont pas plus élevées qu'à Blanquefort.

Le taux d'absentéisme des agents de la ville représente une moyenne de 20 jours par agents et par an, alors qu'au niveau national, l'absentéisme représente 13 jours dans des communes de strate comparable. L'absentéisme est sensiblement plus élevé. Sans stigmatiser qui que ce soit, il convient de déterminer si certains services présentent un taux bien supérieur à la normale en termes d'absentéisme. Cela peut concerner les travaux les plus pénibles, qui pourraient davantage justifier de la maladie des agents. Les espaces verts sont soumis à ces problématiques. Toutefois, la mutualisation de 2015 a vu 45 agents de la commune passer à la Métropole. Ils ne figurent donc pas dans les statistiques de 2016.

La Mairie dispose-t-elle d'une analyse plus poussée de ces éléments ? Cette situation concerne-t-elle indistinctement tous les services ? Dans ce cas, cela pourrait dénoter un problème d'ambiance ou d'état du personnel. Y a-t-il une explication service par service ?

En outre, la suppression du jour de carence a fait apparaître une augmentation de l'absentéisme en 2015 et 2016. Le taux d'absentéisme est passé de 7 % à 10 % pour ces deux années. Luc SIBRAC se réjouit de la remise en place du délai de carence par le nouveau gouvernement.

Enfin, la modification de la durée légale de travail représente, selon la Chambre régionale des Comptes, 13 agents. Quel serait le nouveau délai ? La commune envisage-t-elle un retour à des heures de travail conformes à la réglementation ?

- Sylvie CÉSARD-BRUNET considère que M. SIBRAC a en partie répondu à sa question en décrivant certains services que la ville a délibérément choisi de conserver en tant qu'agents publics. La commune est donc soumise à un taux d'absentéisme que certaines collectivités ne comptabilisent pas, car ils concernent des services externalisés.

En outre, la question du vieillissement des agents impacte le taux d'absentéisme, notamment par l'apparition de pathologies liées à la répétition de tâches, quelles qu'elles soient. Cela concerne particulièrement le service du SREM où beaucoup de problématiques liées à des pathologies de troubles musculosquelettiques entrent en jeu. 70 agents travaillent dans ce service, d'où l'extrême vigilance de la collectivité à assurer un équilibre entre les différents sites. Certains postes sont dédoublés, soit surnuméraires.

Il est important de mentionner ici l'action de l'agent de prévention. Ce poste est employé à temps plein à Blanquefort, alors que certaines villes de bien plus grande importance ne bénéficient pas des services d'un agent de prévention à temps plein. Cela relève réellement d'un choix de prévention de la part de la municipalité de s'intéresser à la qualité et aux conditions de travail des agents, bien que le taux d'absentéisme reste certes important. Néanmoins, ces chiffres se retrouvent probablement dans les villes de même configuration.

- Madame le Maire indique que des négociations sont en cours sur la question des 1 607 heures de travail des agents de la collectivité. Face aux différentes positions des candidats à la présidentielle en matière de temps de travail, il semblait nécessaire de laisser passer les élections pour connaître les choix des Français et déterminer la politique à mettre en œuvre. Les négociations ont repris avec les organisations syndicales, mais cela nécessite un certain temps pour aborder les thématiques du temps de travail et du service public.

La question de la fiscalité marque un désaccord. À la page 11 du rapport, la Chambre souligne que les finances de la Ville de Blanquefort ont connu un effet ciseaux au cours des 6 années de la période avec une progression des charges plus rapide que celle des produits de gestion. Les charges de gestion de la ville augmentent de 8,5 %. Les produits n'augmentent que de 5,49 %, amenant une diminution de l'excédent brut. Toutefois, cette baisse globale recouvre une inflexion positive intervenue en 2015, puisque la diminution de l'excédent brut de fonctionnement a été sensiblement plus marquée sur la période 2010-2014.

- Bruno FARENIAUX se place en utilisateur quotidien des rapports de la Chambre régionale des Comptes pour aider les collectivités locales à porter des projets. Il estime que le Conseil municipal peut se réjouir des conclusions de ce rapport, car ces documents sont bien souvent plus pessimistes pour les communes de la même strate et d'autres strates.

Concernant l'effet ciseaux, il ne faut pas sous-estimer les techniques permettant de contrer cette situation. Elles ne sont pas nombreuses. Bien souvent, la lutte contre les dépenses inutiles de fonctionnement, les négociations avec les syndicats de mesures concernant le budget du personnel en constituent certaines. Les autres outils disponibles ne sont pas nombreux. La fiscalité en fait partie, même si cela ne fait plaisir à personne.

Bruno FARENIAUX s'inquiète des suites données aux réformes prévues par le gouvernement

dans le domaine de la fiscalité. D'une part, les dotations risquent de continuer à diminuer. D'autre part, un certain nombre de réformes sur la fiscalité locale auraient des conséquences dramatiques dans un certain nombre de collectivités. De ce fait, l'anticipation en matière fiscale devrait permettre à la ville d'amortir, du moins dans un premier temps, les effets extrêmement négatifs sur les recettes des collectivités de ces réformes qui ne manqueront pas, dans quelques mois, d'être annoncées plus officiellement.

- Patricia DUREAU remarque que la baisse des dotations a largement commencé sous l'ancien gouvernement.

- Madame le Maire partage cette position.

- Virginie JOUVE revient sur la question du jour de carence. Elle ne saurait se réjouir de la suppression d'un jour de carence pour une personne malade. Pour information, quand la mesure était en place, les arrêts maladie de courte durée étaient restés stables en 2011 et 2012.

- Luc SIBRAC considère que Madame Jouve a mal interprété ou mal compris son intervention. Il ne s'est nullement réjoui de la maladie de certains agents, mais du principe du délai de carence, qui est en vigueur dans le privé. Il considère que c'est une erreur de l'avoir instauré dans le public.

- Pierre LABORDE retrouve d'anciens arguments de syndicalistes. Pourquoi vouloir toujours aligner les statuts sur les statuts les plus défavorables ? Ce n'est pas parce que la situation est moins bonne dans le privé qu'il faut s'aligner dessus. Il serait plutôt favorable à la démarche contraire.

Par ailleurs, la concertation relative à la durée de travail des agents est très fructueuse avec les organisations syndicales. Si les membres de l'opposition participaient au Comité technique, où il y a justement les syndicats, ils seraient davantage au courant de ce qui se passe.

- Luc SIBRAC entend la position de son collègue. Cependant, la différence entre privé et public est que le public relève des finances publiques. Il est financé par les impôts. Dans le privé, cela n'a pas d'incidence, si ce n'est sur les assurances privées, mais les finances publiques ne sont pas affectées par cela.

Ensuite, concernant la réflexion sur le Comité technique, Madame le Maire a rappelé, à raison, lors de l'accueil des Blanquefortais que la plupart des Conseillers avaient une activité professionnelle. C'est le cas des Conseillers municipaux d'opposition, qui ont un poste au Comité technique. Il se trouve qu'en général les horaires de ces Comités se tiennent soit le matin, soit à 14 heures. Il est donc difficile pour les élus de l'opposition d'y siéger.

- Madame le Maire estime que la création d'un statut de l' élu lui permettant de travailler en assumant ses fonctions serait bénéfique à tous. Ces débats s'éloignent quelque peu du rapport de la Chambre des Comptes.

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 17-079 : INSTALLATION ET DÉSIGNATION AU CA DE L'EPCC CARRÉ-COLONNES D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE SUITE À DÉMISSION

Madame le Maire accueille une nouvelle personne au sein du Conseil municipal. En effet, Mélanie BÉNARD a déménagé pour Bordeaux, où elle travaillait déjà. Elle ne parvenait plus à mener de front sa vie professionnelle, sa vie privée et sa vie d'élue à Blanquefort du fait des distances. N'arrivant plus à remplir ses fonctions, elle a souhaité démissionner. Elle devait être présente ce soir pour exprimer sa position et dire au revoir aux membres de cette assemblée, mais elle n'a pas pu venir étant souffrante.

Comme le prévoit la loi, la personne suivante sur la liste a été sollicitée. Il s'agit de Madame Isabelle FREDOUEIL. Cette délibération demande au Conseil d'acter l'installation de cette nouvelle conseillère municipale. De même, Mme BÉNARD était suppléante à l'EPCC Carré-Colonnes. Par conséquent, la délibération propose également de désigner Mme FREDOUEIL au poste de suppléante au Carré-Colonnes. Bienvenue au sein du Conseil municipal.

- oOo -

Madame le Maire passe la parole à Isabelle FREDOUEIL.

- Isabelle FREDOUEIL est ravie d'intégrer le Conseil municipal. Elle espère qu'elle remplira sa mission sereinement et efficacement.

- Luc SIBRAC adresse une pensée particulière pour Madame BÉNARD. Au nom de son groupe, il salue son ouverture d'esprit. Malgré les différences de pensées et de clivages politiques, cette personne était très ouverte. Il tient à remercier les milliers d'élus qui donnent bénévolement de leur temps au service de la cause municipale et qui, parfois, doivent quitter leur mandat pour des raisons familiales ou professionnelles.

Bienvenue à Madame FREDOUEIL, qui poursuivra le travail de Madame BÉNARD avec l'ouverture d'esprit qu'elle a déjà manifestée.

- Patricia DUREAU se joint aux propos de M. SIBRAC.

- Madame le Maire procède au vote de la délibération.

Mise aux voix, la délibération 17-079 est adoptée à 27 voix pour et 6 abstentions (V. Carpentier, F. Castaing, C. Facione, N. Gautier, L. Sibrac et L. Vergneaud).

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 17-080 : ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ AU SIVOM

Madame le Maire explique que la démission de Mme BÉNARD implique d'élire sa remplaçante au SIVOM. Les groupes ont accepté que cette élection intervienne à main levée, sans urne.

Isabelle FREDOUEIL se présente comme suppléante d'un délégué au SIVOM.

- oOo -

Mise aux voix, délibération 17-080 est adoptée à 28 voix et 5 votes blancs.

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 17-081 : LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE DSP CENTRE ÉQUESTRE MUNICIPAL

La délégation de service public arrive à son terme dans un an. La durée de cette délégation de service public est de 4 ans. Il convient donc de relancer une procédure de délégation de service public, car cette procédure dure environ un an. C'est pourquoi cette délibération propose de relancer une DSP sur la base des mêmes éléments que précédemment avec une seule différence : la durée de cette DSP. La première était une délégation courte, de 4 ans. Ici, il est proposé une délégation de moyen terme, soit 9 ans.

Une délégation courte présente en effet un certain nombre d'inconvénients. Elle implique pour le délégataire d'engager des investissements. Leur amortissement sur une durée aussi courte n'est pas possible. L'allongement de la durée de la DSP à 9 ans reste modéré. Cependant, il permettra au délégataire de bénéficier d'un amortissement correct des investissements qu'il pourrait engager pour la gestion quotidienne du centre équestre. La commission des services publics a rendu un avis favorable à l'unanimité sur ce thème.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Isabelle MAILLÉ s'excuse de ne pas avoir eu le temps suffisant pour travailler sur cette délibération qu'elle ne pensait pas commenter. Tout a été dit.

- Valérie CARPENTIER rebondit sur la durée de 9 ans, qui pourrait quelque peu freiner les propositions pour la DSP. Une durée de 15 ans lui semble préférable.

Aujourd'hui, il n'y a plus de Directeur au club hippique. Il ne faudrait pas abandonner le personnel et lui proposer de participer à la prise de décision.

- Madame le Maire explique qu'une DSP répond à une procédure très normée, à laquelle il n'est pas possible de déroger. Cette délibération propose de relancer la procédure pour qu'il puisse y avoir des candidats. Le délégataire actuel a la possibilité de candidater comme les autres à cette délégation. Ils pourront candidater, mais une fois candidats ils seront traités selon le système d'équité comme tous les autres candidats éventuels à la délégation.

La question de la durée a posé problème. Une position médiane quant à la durée des investissements a été retenue. Si la ville retient une longue durée où les candidats peuvent engager d'importants investissements, cela risque de limiter les candidatures aux gros candidats. Une durée à moyen terme nécessitant moins d'investissements laisse la possibilité aux candidats avec un chiffre d'affaires moins important pourront se présenter.

- Sylvie LACOSSE-TERRIN intervient comme toujours quand le sujet de la SHB est abordé. Le maintien d'une gestion associative du centre hippique permet une plus grande flexibilité qu'un gros centre. La ville doit naturellement respecter la réglementation et l'équité de formation. Il n'est pas possible de favoriser un candidat. Cependant, le travail important réalisé a été souligné. Tous les bénévoles du club ont envie de s'investir dans le bon fonctionnement de cette DSP. Le dynamisme de ce club augmente, notamment grâce à l'arrivée de nouvelles personnes, qui enrichissent l'équipe.

- Madame le Maire confirme que cela ne peut être qu'un vœu, puisqu'aucune dérogation à la DSP n'est possible.

Mise aux voix, la délibération 17-081 est adoptée à l'unanimité (33 voix).

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 17-082 : ADMISSION EN NON-VALEURS

Cette délibération revient assez régulièrement. Elle concerne cette fois-ci la somme de 482,77 euros. Le trésorier n'a pas réussi à récupérer la somme. Il demande donc à l'inscrire en non-valeur. Il s'agit de sommes liées à l'ALSH.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

Mise aux voix, la délibération 17-082 est adoptée à l'unanimité (33 voix).

RAPPORTEUR : Pierre LABORDE

Affaire n° 17-083 : VENTE DE GRÉ À GRÉ DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER LOU BERCAIL

Le Conseil municipal d'avril 2016 avait adopté une délibération mettant en vente l'ensemble Lou Bercail, évalué par les Domaines à 480 000 euros. Une association s'était portée acquéreur pour la somme de 300 000 euros. Le Conseil municipal avait accepté de lui vendre, mais l'association en question n'a pas réussi à obtenir le budget nécessaire.

La procédure de vente de gré à gré a donc été relancée. Une nouvelle évaluation par les Domaines a estimé l'ensemble à 286 000 euros. Deux offres ont été déposées, à 120 000 euros et à 150 000 euros. Compte tenu du fait que le bâtiment est fermé depuis 2 ans, qu'il faut continuer à l'entretenir, à le chauffer un minimum et de sa situation géographique dans une vallée où d'autres biens sont en vente depuis plusieurs années, il est proposé au Conseil municipal d'accepter l'offre de M. SILVETTI à 150 000 euros.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Luc SIBRAC observe que la première estimation des Domaines s'élevait à 400 000 euros avec une proposition à 300 000 euros, qui n'a pas pu aboutir. Aujourd'hui, l'estimation s'élève à 286 000 euros avec une offre à 150 000 euros. Il est clair que la commune de Blanquefort n'est pas dans une situation de force pour négocier ce bien. Pour autant, son groupe s'était abstenu sur cette décision et il s'abstiendra encore aujourd'hui. Peut-être que la décision de vente a été trop tardive.

Lors des précédents échanges sur ce sujet, Madame le Maire avait allégué que ce domaine, faisant partie du patrimoine de Blanquefort, était situé à 300 km, trop loin. Cela s'entend. M. SIBRAC souhaiterait que le profit de cette vente soit attribué à la sauvegarde des bâtiments du patrimoine historique de la Ville de Blanquefort. Le Château de Tanais est en très mauvais état. Sa toiture est très abîmée. Il est muré. La salle de réception à proximité du château est une réussite. Il serait dommage de laisser ce bâtiment se détériorer par sa couverture défaillante. C'est pourquoi il demande que le profit de cette vente soit affecté à la rénovation de la toiture, afin de permettre la sauvegarde de ce bâtiment.

- Madame le Maire remercie M. SIBRAC de sa suggestion. Budgétairement, la collectivité n'a pas le droit d'affecter une recette à une dépense particulière. Toutefois, Madame le Maire partage la position de M. SIBRAC sur la richesse du patrimoine à Blanquefort. La question de son entretien se pose effectivement.

Cette suggestion relative à Tanais est intéressante, particulièrement concernant les toitures. Ensuite, il convient d'évaluer les priorités de travaux à engager sur la toiture de l'ensemble des

bâtiments de Blanquefort. Les élus seront naturellement informés des situations traitées en priorité.

Par ailleurs, il convient de se féliciter que la personne souhaitant acheter Lou Bercaïl est issue de la vallée de Campan. Elle y est née, y travaille et reprendra ce patrimoine local.

- Pierre LABORDE précise que l'acquéreur a obtenu son crédit.

- Madame le Maire acquiesce et met la délibération aux voix.

Mise aux voix, la délibération 17-083 est adoptée à 28 voix pour et 5 abstentions (F. Castaing, C. Facione, N. Gautier, L. Sibrac et L. Vergneaud).

RAPPORTEUR : Isabelle MAILLÉ

Affaire n° 17-084 : DEMANDE DE SUBVENTION À BORDEAUX MÉTROPOLE POUR L'ACHAT DE FONCIER GRAVIÈRES

En juin dernier, le Conseil municipal avait voté une délibération visant l'achat de terrains au niveau de la société Lafarge. Il s'agit ici de demander à Bordeaux Métropole une subvention dans le cadre d'un contrat CODEV pour une surface de 27 hectares et une somme de 8 278,68 euros, à raison de 50 % de cet achat dans le cadre du projet de réhabilitation des anciennes gravières situées sur la commune.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Nathalie GAUTIER indique que son groupe votera pour la demande de subvention. Une remarque pratique, beaucoup de gens se trouvent coincés au feu des gravières, lorsqu'ils vont au travail le matin. Ce feu bloque jusqu'au pont et rend la situation très difficile. Il serait intéressant d'envisager un aménagement différent de ce carrefour. Une fois passé le feu, la circulation est fluide vers le lac.

- Isabelle MAILLÉ indique que le carrefour fonctionnait par déclenchement automatique avec le poids de la voiture. Or, depuis que la route a été refaite, tout a été regoudronné et le déclenchement automatique ne fonctionne plus. Bordeaux Métropole devrait réintervenir pour rétablir la fluidité de cet axe aux heures de pointe.

- Pierre LABORDE précise que la boucle sera remise en service par Bordeaux Métropole le plus rapidement possible.

Mise aux voix, la délibération 17-084 est adoptée à l'unanimité (33 voix).

RAPPORTEUR : Monique MEDEVILLE

Affaire n° 17-085 : SUBVENTION À L'ASSOCIATION TECHNOWEST LOGEMENT JEUNES

Cette délibération propose d'attribuer à l'association Technowest Logement Jeunes une subvention globale de 13 105 euros, qui se compose d'une participation de la Ville de Blanquefort de 8 105 euros, soit 0,50 centime par habitant, pour l'accompagner dans ses missions d'accompagnement des jeunes en recherche de logement. Une subvention de 5 000 euros vise à renforcer ses actions spécifiques sur la commune.

L'association assure la gestion de 3 résidences habitat jeune, deux à Mérignac et une à Blanquefort. En 2016, la résidence Suzanne Lacore, avec ses 50 logements et 70 places, a offert à 113 jeunes un lieu de vie compatible avec leurs faibles ressources.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Brigitte GUYONNAUD stipule que la résidence Suzanne Lacore est un des maillons importants du logement sur le territoire de la commune. Elle permet en effet à des jeunes, qui partent du logement familial, de trouver un cadre soutenant. Ensuite, ils sont accueillis dans les demandes classiques, mais cela constitue une étape importante et structurante pour les jeunes concernés. Il est nécessaire de soutenir ce travail de qualité.

Mise aux voix, la délibération 17-085 est adoptée à l'unanimité (33 voix).

RAPPORTEUR : Sandrine LACAUSSE

Affaire n° 17-086 : SUBVENTION AU CLUB DES ENTREPRENEURS BORDEAUX-ATLANTIQUE (CEBA)

Il s'agit d'octroyer une subvention au CEBA, qui rassemble des entrepreneurs issus de TPE de plusieurs villes. C'est un partenaire essentiel de la commune dans les actions autour de l'emploi et de la création d'entreprises. La subvention s'élève à 1 000 euros.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Luc SIBRAC approuve cette subvention, notamment pour les TPE-PME et souhaite savoir quelles sont les autres communes concernées ?

- Sandrine LACAUSSE indique qu'il s'agit du Bouscat, de Bruges, de Parempuyre et de Blanquefort.

- Luc SIBRAC demande le montant des subventions attribuées par ces villes.

- Sandrine LACAUSSADE répond que certaines villes ne donnent pas de subvention, car elles mettent à disposition des moyens. D'autres villes donnent des subventions plus importantes sans aucune mise à disposition. Cela s'équilibre. La proposition de Blanquefort a été déterminée en concertation avec l'association.

- Luc SIBRAC indique que son groupe votera en faveur de cette délibération.

Mise aux voix, la délibération 17-086 est adoptée à l'unanimité (33 voix).

RAPPORTEUR : Michel BRET

Affaire n° 17-087 : SOLIDARITÉ ANTILLES – VERSEMENT D'UNE AIDE D'URGENCE À LA FONDATION DE FRANCE

Le mercredi 6 septembre dernier, l'ouragan IRMA a frappé l'ensemble des Antilles. Quelques jours après, la ville a reçu une proposition de la Fondation de France, qui lançait un appel aux dons pour venir en aide aux nombreux sinistrés. La Ville de Blanquefort répond favorablement à cette demande. C'est l'objet de cette délibération. Comme d'autres villes de la Métropole l'ont déjà fait, Blanquefort souhaite apporter une aide exceptionnelle de 3 000 euros, versée à la Fondation de France.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

Ce point fait consensus parmi les élus, face à l'ensemble des Antilles frappées par deux ouragans successifs.

Mise aux voix, la délibération 17-087 est adoptée à l'unanimité (33 voix).

RAPPORTEUR : Francis JOVER

Affaire n° 17-088 : RÉSILIATION DU BAIL COMMERCIAL SIS 6 RUE DE LA RÉPUBLIQUE

Cette délibération correspond à une application des dispositions du Code de commerce régissant les relations entre un locataire (SARL Quincaillerie PÉNALVA) et un propriétaire, en l'occurrence la Ville de Blanquefort. Ces dispositions prévoient que, lorsqu'un locataire commerçant souhaite vendre son fonds de commerce pour partir à la retraite, le propriétaire peut se substituer à tout acquéreur potentiel.

C'est dans ce contexte qu'une négociation avec la gérante, Madame PÉNALVA, a abouti à la décision de passer par une résiliation anticipée du bail commercial, comme elle le souhaitait pour mettre un terme à son activité. En contrepartie de cette résiliation, une indemnité sera réglée à la ville pour un montant de 38 000 euros, fixé par un cabinet spécialisé. La commerçante concernée l'a acceptée.

Elle ajoute qu'elle souhaiterait que le préavis réglementaire soit réduit pour un départ au 30 novembre 2017, qui lui éviterait de poursuivre son activité et d'en assumer les charges afférentes, alors qu'elle est actuellement en liquidation de son stock.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Luc SIBRAC considère que la fermeture de la quincaillerie représente une page de Blanquefort qui se tourne. La Quincaillerie PÉNALVA était une institution dans la commune. Une quincaillerie était installée sur cet emplacement depuis plus d'un siècle. Il salue au nom de son groupe le courage de cette dame. Il rappelle la mémoire de M. PÉNALVA, personnage qui, au-delà de son activité de quincailler, était toujours disponible pour aider et apprendre à ses clients. Il remercie également les services de la collectivité, qui ont accompagné Mme PÉNALVA de façon efficace. Cette décision fait l'unanimité puisqu'elle permettra à Mme PÉNALVA de jouir d'un repos bien mérité.

Concernant l'attribution de cet immeuble, dont la Mairie est propriétaire, il avait été suggéré d'installer la Passerelle dans ces locaux. Elle a été installée dans un autre bâtiment. Toutefois, quels sont les projets éventuels d'affectation de ces bâtiments ?

Par ailleurs, cette intervention justifie une digression sur les difficultés rencontrées par les commerces du centre-ville du fait des travaux. Certes, ils sont ponctuels, mais serait-il possible d'être plus indulgents à l'égard des clients qui se garent parfois de façon quelque peu hasardeuse et de ne pas les verbaliser à 135 euros ?

- Madame le Maire s'associe aux propos de M. SIBRAC concernant la page d'histoire qui se tourne par rapport à la Quincaillerie PÉNALVA. Un accompagnement important a été offert à cette dame, qui fait partie des figures blanquefortaises, qui mérite bien du repos.

La négociation menée avec elle est relativement récente. Le bâtiment concerne à la fois la

quincaillerie, mais aussi le logement, qui restera pour le moment vacant. Madame le Maire a peut-être une idée de son affectation éventuelle, mais celle-ci n'a pas encore été abordée avec les personnes concernées. L'activité de la quincaillerie s'arrêtera fin novembre. Ensuite, les perspectives d'attribution seront étudiées.

Pour répondre à la deuxième partie de l'intervention de M. SIBRAC, en tant que Maire, il n'est pas admissible de dire en Conseil municipal que les automobilistes peuvent se garer n'importe où sans risquer de sanction. La Police municipale travaille sur la prévention, mais quand ses interlocuteurs sont en capacité d'entendre qu'ils ne doivent pas se garer en stationnement gênant. Il est arrivé, pendant la période de prévention, Place de l'église, que des personnes, à qui les policiers municipaux demandaient de ne pas se garer à un endroit, mais qui répondaient qu'ils ne seraient pas verbalisés et en profitaient pour aller faire leurs courses.

Une consigne de prévention est donnée, mais la prévention ne peut se limiter à de simples actions de prévention, si elle n'est pas acceptée par certains automobilistes. Pour rappel, les amendes de 135 euros sont déterminées par l'État pour un stationnement très gênant. De plus, ce montant ne revient pas au budget de la ville. La Police municipale ne peut pas inventer une infraction mineure pour verbaliser moins cher.

Une personne s'est ainsi plainte à la Mairie, car elle avait été verbalisée deux fois à 135 euros pour stationnement sur le trottoir deux fois au même endroit. Cela ne relève plus de la prévention.

Virginie JOUVE confirme que la prévention a été faite et continue. Néanmoins, elle a rencontré certains commerçants pour leur demander de revoir certains comportements. Ils doivent s'adresser différemment aux policiers municipaux, qui méritent d'être défendus sur ce plan. Effectivement, des véhicules sont verbalisés plusieurs fois, car bien que prévenus, ils continuent à se garer en stationnement gênant.

Pour faciliter la compréhension de tous, des panneaux ont été ajoutés autour de la halle, car dans l'imaginaire collectif, un trottoir doit être surélevé. Or, la commune a fait le choix d'aménager des trottoirs à niveaux pour faciliter les conditions d'accessibilité. Ce travail de prévention sera donc poursuivi et accentué en centre-ville.

Mise aux voix, la délibération 17-088 est adoptée à l'unanimité (33 voix).

RAPPORTEUR : Patrick BLANC

Affaire n° 17-089 : CESSION DU BIEN IMMOBILIER SIS 26 RUE DE LA RIVIÈRE À BLANQUEFORT

Cette délibération vise à autoriser Madame le Maire à signer l'acte de vente d'un bien immobilier situé sur une partie de la parcelle AR3 rue de la Rivière. Ce bien comprend une maison d'habitation de 124 m² sur un terrain d'une superficie de 1 295 m² délimité par un géomètre expert.

Ce bien sera acquis par l'ADAPEI au prix fixé par l'estimation des Domaines, soit 292 000 euros.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Brigitte GUYONNAUD estime important de préciser le contexte de l'acquisition de ce bien par l'ADAPEI. Les établissements sont situés à Saint-Laurent-du-Médoc. Un certain nombre de jeunes enfants, suivis au dispensaire d'hygiène mentale et infantile de Caychac, devaient se rendre en taxi aux frais de la collectivité à Saint-Laurent-du-Médoc avant de revenir à l'hôpital de jour de Caychac. Il s'agit de rapprocher leur lieu d'habitation de leur lieu de soins pour améliorer leur qualité de vie.

- Valérie CARPENTIER demande combien d'enfants seront accueillis dans ce centre.

- Brigitte GUYONNAUD répond qu'ils seront environ 7 à 8.

Mise aux voix, la délibération 17-089 est adoptée à l'unanimité (33 voix).

RAPPORTEUR : Patrick BLANC

Affaire n° 17-090 : CESSION PARCELLE BM 327

Les propriétaires de la parcelle BM 309, située 11 rue des Pinsons ont sollicité la commune pour acquérir la parcelle cadastrale BM 327, mitoyenne à leur propriété. Les Domaines ont fixé le prix à 6 700 euros. Les voisins ayant donné leur accord, il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte de vente de cette parcelle de 60 m².

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

Mise aux voix, la délibération 17-090 est adoptée à l'unanimité (33 voix).

RAPPORTEUR : Patrick BLANC

Affaire n° 17-091 : CESSION DE PARCELLES COMMUNALES AU PROFIT DE NEXITY – SECTEUR QUEYRON

Cette délibération donne particulièrement le sourire. Il s'agit de la vente des parcelles communales situées sur le site du Queyron au profit de la société Nexity pour l'aménagement de ce secteur. Ce secteur a fait l'objet depuis de nombreuses années, par les municipalités

successives, de projets d'aménagement depuis 1978. La vente sera réalisée au montant de l'estimation des Domaines, pour une somme de 600 000 euros, qui regroupe toutes les parcelles de la délibération.

Cette délibération vise aussi à autoriser Madame le Maire à signer les procurations permettant à la société Nexity de solliciter une demande de défrichement sur ces parcelles. Il s'agit d'une pièce permettant la validation du projet d'aménagement déposé par la société.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Louis VERGNEAUD rappelle la très bonne présentation, effectuée la semaine précédente, sur l'aménagement de Nexity de cette zone. Il partage également l'enthousiasme de M. BLANC concernant ce projet d'aménagement.

En revanche, le nombre de logements construits n'a pas été communiqué ni le pourcentage consacré au social (entre 25 % et 30 %). Pourquoi dépasser 25 % ? En outre, il faudra reclasser des personnes installées sur ce terrain, qui génèrent énormément de nuisances au voisinage.

Enfin, l'accès à ce parc de logement ne donne que sur deux sorties, dont la rue de Cambon, qui est très étroite. Il conviendrait donc de recalibrer cette rue. D'autre part, il est regrettable que la commune ne prenne pas en charge certaines allées privées, qui donnent accès à des propriétaires installés depuis plusieurs années, qui ne sont pas touchés par le projet. Cependant, ils ont dû financer tous leurs réseaux. Il reste la voirie à charge. La somme de 600 000 euros perçue par la Mairie permettrait probablement d'améliorer la vie d'anciens occupants.

Son groupe s'abstiendra de manière bienveillante au sens étymologique. En tant que riverain principal de l'opération, M. VERGNEAUD ne participera pas au vote.

- Patrick BLANC précise que les allées privées sont, comme leur nom l'indique, privées. Cela signifie que les propriétaires riverains sont propriétaires jusqu'à l'axe de l'allée des fonciers respectifs et qu'ils doivent une servitude de passage aux autres habitants de cette allée. Il est totalement impossible qu'une municipalité investisse de l'argent public sur un domaine privé.

Concernant les sorties Cambon et Liberté, il est évident que la voirie du secteur du Queyron sera aménagée de telle sorte qu'elle ne devienne pas un itinéraire malin évitant de passer par l'Avenue du Général de Gaulle devant l'école de Caychac et les feux du centre bourg de Caychac. Le recalibrage de cette rue relève de Pierre LABORDE, chargé du cadre de vie. Il est évident qu'au regard du travail important transitant par ce secteur, des décisions seront prises assez rapidement, mais le recalibrage de la rue est déterminé en fonction d'une estimation précise du trafic sur ces voiries.

Quant au nombre de logements, il ne s'agit que d'un permis d'aménager, soit le début d'une esquisse du projet sur le secteur. Aucune esquisse des logements à construire n'a été soumise à l'urbanisme. Il y aura environ 30 % de logements sociaux, dont des logements collectifs ne

dépassant pas la hauteur de R+1+attique, soit 9 m de hauteur, soit environ la hauteur du toit de l'église de Caychac. Les logements collectifs seront au cœur de l'île.

De plus, la municipalité a exigé de la société Nexity qu'elle construise des logements locatifs individuels. Cela représentera environ une centaine de logements, mais cela reste difficile à déterminer aujourd'hui, puisque chaque lot du permis d'aménagement sera discuté individuellement. Toutefois, cela ne constituera pas une barre de corons comme dans les sites miniers. Tous les lots auront des maisons différentes et harmonieuses.

Les problèmes de nuisances au Queyron sont totalement insolubles. Quelques personnes sédentarisées, qui participent depuis le début à la construction de ce projet, seront relogées sur place. Certains sont propriétaires et ont choisi de vendre à Nexity pour devenir locataires auprès d'un bailleur social. D'autres, installés en tant que squatteurs, n'ont plus de place pour s'installer une fois le site aménagé. Ils ne seront donc plus là.

Pour tenter de mettre un terme aux nuisances, nous avons intenté plusieurs procès, qui mettent un temps infini à obtenir une réponse de la justice. Une fois la décision de justice obtenue, ces personnes sont condamnées à une amende relativement modique, car basée sur leurs revenus. Cela ne les empêche pas de récidiver. De plus, beaucoup de dépôts sauvages de débris sont effectués par des personnes étrangères au secteur.

La municipalité souhaite que ce secteur soit aménagé le plus rapidement possible. Il pourrait être habité définitivement aux alentours de 2020-2021. Tout le Conseil municipal pourra se féliciter une fois que le secteur sera aménagé.

- Pierre LABORDE informe les non-Caychaquais que la rue de Cambon et la rue de la Liberté ont été refaites il y a peu. La rue de la Liberté est entrée dans sa dernière phase de travaux ce matin avec la réfection des trottoirs. Ces rues ont été réhabilitées en occupant l'ensemble du domaine public. Pour les recalibrer, il faudrait obligatoirement aborder des problématiques foncières d'un côté ou de l'autre.

- Valérie CARPENTIER trouve cette opération bien étudiée et bien réfléchie. Il s'agit d'une opération de construction variée avec des collectifs et des terrains à bâtir libres de constructeurs, ce qui n'est pas évident de nos jours. Ce projet, dans son ensemble, valorisera le tissu environnant de Blanquefort-Caychac, espérant que le prix du foncier n'y sera pas excessif, afin de permettre à des jeunes de s'y installer rapidement.

- Louis VERGNEAUD indique que le sens unique de la rue de Cambon débouche dans la rue de la Liberté. La circulation risque d'y être importante. Par ailleurs, il dit partager la position de M. BLANC.

- Patrick BLANC précise que la superficie des terrains s'échelonne de 200 m² à 600 m². Dans le lotissement voisin, en plus des terrains d'environ 300 m², la municipalité avait décidé de conserver deux terrains de 450 m², qui ont dû être divisés par la société Nexity à défaut d'acquéreurs. De nos jours, peu peuvent se permettre d'acquérir un terrain de 1 500 m² et beaucoup ne le souhaitent pas pour ne pas avoir à l'entretenir. Le prix du foncier sera déterminé en fonction du prix du marché.

- Madame le Maire est satisfaite de cette délibération. En effet, le secteur du Queyron est l'objet de discussions et de projets depuis longtemps. Beaucoup en arrivaient à la conclusion que, puisque rien ne s'y était fait, rien ne s'y ferait jamais. Eh bien, si, cette MOUS arrivera à son terme. Le secteur est occupé par des personnes n'ayant jamais posé de problèmes et par d'autres, qui ont posé problème. Sa situation pourra s'apaiser.

Il s'agit de l'un des rares derniers sites de Blanquefort offrant des lots à construction libre. Cela permet de proposer une opportunité de logement pour des jeunes trentenaires, qui bénéficieront ainsi d'un réel parcours du logement en restant à Blanquefort.

Une question portait sur l'éventualité de consacrer 25 % de logement social. La ville est dans le quota légal de logement social (26,6 %). Si, dans les grands programmes, on reste à 25 %, les programmes plus petits, notamment à Caychac, induiront mathématiquement une diminution du taux de logement conventionné sur la commune.

Il est important de souligner que ceux-ci concernent 70 %, et pas seulement des personnes en grande précarité financière. Il y a, par exemple, des agents de catégorie C de la fonction publique, vivant seuls ou encore des salariés du privé en CDD, qui auraient les moyens de payer un loyer, mais ne présentent pas les garanties demandées dans le privé.

- Luc SIBRAC a parfaitement conscience que 60 % à 65 % des Français sont éligibles au logement social. Il y a un point sur lequel la collectivité n'a pas de possibilité d'influence, notamment dans le cadre de ce programme, à savoir permettre aux personnes ayant de la famille à Blanquefort de bénéficier d'une préférence, de manière à maintenir localement des familles de Blanquefortais.

- Madame le Maire confirme l'illégalité de ce type de disposition.

- Luc SIBRAC remarque qu'avec la perte de la SEMI, Blanquefort a perdu son influence dans les commissions d'attribution de logements sociaux, ce qui est regrettable.

- Madame le Maire ne partage pas cette position. En outre, toute discrimination est interdite, qu'elle se fonde sur le sexe, sur l'âge ou sur l'origine géographique.

- Luc SIBRAC ne faisait pas allusion à une forme de discrimination. Ayant été membre des commissions d'attribution, il se rappelle qu'il était possible, à dossier équivalent, de favoriser les personnes ayant des parents à Blanquefort, pour leur attribuer un logement. Ce n'était pas de la discrimination.

- Madame le Maire n'avait pas compris l'intervention de M. SIBRAC dans ce sens. Néanmoins, il existe des critères d'attribution des logements.

- Brigitte GUYONNAUD assure que la municipalité est très attentive aux attaches des personnes sur la commune pour l'attribution des logements du contingent Mairie. En outre, beaucoup de retraités souhaitent se rapprocher de leur famille. Ces éléments sont naturellement pris en compte dans la présentation des dossiers aux bailleurs sociaux.

- Madame le Maire rappelle que le Pôle logement siège à toutes les commissions d'attribution des bailleurs sociaux de la commune.

Mise aux voix, la délibération 17-091 est adoptée à 28 voix pour, 4 abstentions (F. Castaing, C. Facione, N. Gautier et L. Sibrac) et L. Vergneaud ne prend pas part au vote.

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 17-092 : DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'IME/CAT DU MÉDOC

Tout est presque dit, le Schéma départemental de coopération intercommunal avait donc décidé de dissoudre ce Syndicat. Les services de la Préfecture ont retoqué ce dossier. Le Conseil municipal doit donc voter une délibération comme les trois autres villes adhérentes à ce syndicat.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération 17-092 est adoptée à l'unanimité (33 voix).

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 17-093 : DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Cette délibération est hautement technique. Elle prend en compte les dernières dispositions législatives concernant les délégations du Conseil municipal au Maire. Cette liste exhaustive est consignée dans l'article L.2122-22 du Code des collectivités territoriales. Il s'agit de simplification procédurale et de gain de temps.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat et explique que les changements par rapport à la situation précédente figurent en gras dans la délibération. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, les délibérations 17-093 est adoptée à 27 voix pour et 6 abstentions (V. Carpentier, F. Castaing, C. Facione, N. Gautier, L. Sibrac et L. Vergneaud).

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 17-094 : REVALORISATION SALARIALE DES AGENTS EN CONTRATS AIDÉS

Cette délibération est assez classique. Elle concerne la prime attribuée aux agents en contrats aidés. Ce montant est modulable selon le nombre d'heures effectuées.

- oOo -

- Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération 17-094 est adoptée à l'unanimité (33 voix).

RAPPORTEUR Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 17-095 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

De même, il s'agit d'une délibération classique. Elle concerne principalement les avancements en grades et leurs conséquences.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération 17-095 est adoptée à l'unanimité (33 voix).

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 17-096 : MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DES CONTRATS AIDÉS

Il s'agit d'une motion proposée au Conseil municipal à la suite de la rentrée des associations. Les têtes de réseaux ont, à cette occasion, manifesté leurs craintes à l'égard d'un certain nombre d'associations. Naturellement, les représentants de la Passerelle, épicerie sociale et solidaire, ont été reçus par la municipalité. Son rôle consiste bien à employer des contrats aidés.

Cette motion porte sur l'économie sociale et solidaire. En effet, Madame le Maire estime que le décret signé présente une incohérence en mettant dans le même sac les difficultés que l'État, notamment l'Éducation nationale, a connues, et les associations.

« Chaque année, le recours aux contrats aidés permet à des personnes souvent très éloignées de l'emploi, qui ne peuvent accéder à un emploi classique, de reprendre contact avec les réalités du monde du travail, de bénéficier d'un accompagnement, de formations, d'actualiser des compétences, et de retrouver l'estime de soi. Ils jouent donc pleinement leur rôle de soutien à la réinsertion sociale. Ces contrats sont bien une étape importante dans un parcours d'insertion parfois complexe pour des publics particulièrement fragiles qui vont se retrouver sans solution du jour au lendemain.

Les emplois aidés permettent à de nombreuses associations d'exercer des missions de service ou d'intérêt public, notamment dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Ces structures représentent 10 % du PIB (Produit Intérieur Brut) et près de 12,7 % des emplois privés en France. Quel est désormais leur avenir ?

À Blanquefort, la Passerelle, association solidaire qui gère l'épicerie sociale et solidaire, vient en aide à plus de 80 foyers. Pour cela, elle emploie 3 contrats aidés, 2 personnes pour l'épicerie, 1 personne pour l'animation. La fin des contrats aidés signifie l'arrêt des activités animations et la perte de l'habilitation Espace de Vie Sociale (EVS). Elle réalise un vrai travail d'insertion : c'est sa raison d'être. Par exemple, quasiment toutes les animatrices se sont réinsérées à l'issue de leur mission à la Passerelle.

Il en est de même pour les crèches associatives : la crèche Suce Pouce emploie 4 contrats aidés, pour s'occuper des enfants et entretenir les locaux. Elle devra donc, si elle en a les moyens financiers, transformer les contrats en CDD (Contrats à Durée Déterminée) ou renoncer à offrir certaines prestations.

Sont également touchées les associations sportives, telle que l'ESB culturisme (Entente Sportive Blanquefortaise) qui dispose de 3 contrats aidés, absolument nécessaires au bon fonctionnement de l'association et à la qualité de service, d'hygiène et de sécurité nécessaires. Sans ces contrats aidés, elle ne pourra compter que sur le dévouement de ses bénévoles.

Autre exemple, l'association ESB Handisport qui permet une pratique sportive à de nombreuses personnes à mobilité réduite, aurait dû renouveler un contrat aidé au mois d'octobre...

*Des structures telles que l'ADSI (Association pour le Développement des Stratégies d'Insertion) qui favorisent la réinsertion d'un public fragilisé sur notre territoire au travers des PLIE notamment - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi- (50 % des personnes signent un contrat de travail avec leur employeur de CUI – Contrat Unique d'Insertion- ou un nouvel employeur), tirent la sonnette d'alarme. Par ailleurs, la fin des contrats aidés signifie pour l'ADSI la fin d'une partie des financements du FSE (Fond Social Européen).
Ce ne sont là que quelques exemples.*

*Le maillage associatif (plus de 140 associations à Blanquefort) fait l'identité de notre ville. Sa remise en cause est inacceptable.
C'est pourquoi le Conseil municipal demande instamment au Gouvernement de revenir sur sa décision, compte tenu des effets désastreux pour les services publics et l'économie sociale et solidaire. »*

Bien qu'opposée aux motions de politique générale en Conseil municipal, celle-ci concerne directement la Ville de Blanquefort. Ses associations en seront directement impactées.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Patricia DUREAU comprend cette démarche et regrette que des emplois soient mis en péril dans les associations blanquefortaises et ailleurs. Connaissant bien ce sujet, Patricia DUREAU s'abstiendra sur ce point, malgré son envie de voter contre, par respect pour les personnes employées en contrats aidés.

Il s'agit d'une diminution des contrats aidés qui devraient passer à 200 000 en 2018. Elle souhaiterait que ces 200 000 contrats aidés reviennent à des personnes éloignées de l'emploi. En effet, de nombreux abus ont eu lieu, notamment dans le milieu associatif, où on recrute des diplômés. Or, à ses yeux, un diplômé n'est pas une personne éloignée de l'emploi. C'est sur ce point qu'elle s'insurge.

Voici un exemple, édité sur Pôle Emploi cet après-midi. Il s'agit d'une recherche d'animateur social en foyer d'hébergement sous contrat aidé de 12 mois à 35 heures. Il est demandé un Bac +3, Bac +4 ou équivalent éducateur spécialisé. Une fois entré dans les contrats aidés, il est très difficile de s'en sortir et de revenir à des emplois privés.

C'est pourquoi Patricia DUREAU se satisfait du recentrage, qui est fait des emplois aidés sur les personnes ayant réellement besoin d'une formation, car elles sont éloignées du milieu de l'emploi, face aux fréquents abus, particulièrement dans le milieu associatif.

Effectivement, des associations blanquefortaises sont concernées et ont besoin de ces contrats aidés. L'État n'a pas à subventionner des emplois de personnes qualifiées dans des associations. Il est très difficile de les ramener dans le vrai circuit de l'emploi. C'est pourquoi les 200 000 emplois aidés doivent être réservés aux personnes n'ayant pas de diplôme et qui ont besoin d'une formation. Malheureusement beaucoup d'associations sont de très mauvais employeurs. Elles sont très nombreuses à être assignées aux prud'hommes. De ce fait, Patricia DUREAU préfère s'abstenir, car elle connaît bien les dérives de ce sujet, ayant notamment travaillé sous contrat aidé pendant 10 ans.

- Jacques PADIE ne s'abstiendra pas. À côté des associations, il y a sur la commune 9 personnes bénéficiaires des contrats aidés. Il a été choisi de les transformer en CDD pour un coût de 100 000 euros pour la commune. Par conséquent, cet argent fera défaut à l'alimentation des services publics. Cela s'ajoutera aux baisses de la DGF et aux prévisions de baisse de la taxe d'habitation, qui représentent un manque à gagner de 3 millions d'euros pour la commune de Blanquefort.

- Michel BRET ajoute que le secteur culturel sera également gravement impacté par ces baisses de subventions de l'État. À titre d'exemple, une enveloppe était allouée à l'année à 300 contrats aidés, employés dans 200 associations culturelles en Gironde. Ce sont de petites structures, qui

ont une autonomie difficile et utilisaient le contrat aidé pour faire vivre leur structure. C'est le cas de l'association Asphyxie à Blanquefort, qui employait 2 contrats aidés, qui ont été formés et sont aujourd'hui pérennisés.

- Sandrine LACAUSSE souhaite réagir aux propos de Mme DUREAU. En effet, il y a des abus. C'est indéniable. En revanche, ce n'est pas, parce qu'on est qualifié qu'on n'a pas besoin d'être aidé. Les aléas de la vie font que des personnes Bac +3 ou Bac +4 se retrouvent dans des situations difficiles pour de multiples raisons. Limiter à la seule non-qualification paraît très réducteur.

En tant qu'actrice du milieu de l'insertion à la fois professionnellement et en tant qu'élue, elle garantit que les personnes accompagnées par l'ADSI ont besoin de cet accompagnement pour arriver vers un emploi durable, qu'elles soient qualifiées ou non. Madame le Maire précisait que 50 % des personnes retrouvent un emploi après un emploi aidé. C'est 50 % à minima. La baisse des contrats aidés va aboutir à ce que certains restent sur le bord du chemin. Aujourd'hui, 120 000 personnes en France ne seront plus accompagnées dans le cadre de ces contrats, ce qui représente une réelle perte pour l'économie française.

- Matthias SWIERZEWSKI aimerait attirer l'attention du Conseil sur le sort des générations, qui arrivent sur le marché du travail. En dehors du fait qu'on n'arrive pas à leur trouver de place dans nos universités, ce qui est lamentable, il faut avoir conscience qu'en France, le taux de chômage des jeunes est très élevé. Sans contester la nécessaire rigueur avec un budget national ou le fait de faire des choix politiques, il faut prendre en compte que la jeunesse représente l'avenir de tous. Avec 25 % d'une classe d'âge au chômage, diplômés ou non, il n'est pas possible de ne pas leur apporter de solution concrète.

En travaillant dans le secteur culturel et avec les associations du Département, Matthias SWIERZEWSKI a l'occasion d'évaluer ce qu'ils apportent aux bénéficiaires et aux structures qui les emploient. La plupart du temps, cela concerne des jeunes pour leur premier emploi, soit un accès vers le marché du travail. Il est très difficile de trouver un premier emploi. Des jeunes surdiplômés enchaînent les stages, à défaut de trouver mieux.

On ne peut pas raisonner de manière quantitative en préconisant des économies, à plus forte raison quand les économies ne concernent pas tout le monde. Les défiscalisations promises aux plus aisés ou les baisses de l'ISF sont bien plus choquantes que ces suppressions. Il faut vraiment accorder de l'attention à ces générations et ne pas amputer leur avenir pour des logiques comptables.

- Patricia DUREAU comprend cette position. Les contrats aidés ne s'adressent pas qu'aux jeunes. Ils concernent aussi des personnes au chômage de longue durée, des personnes en situation de handicap, les femmes de plus de 50 ans, les séniors en général. Cependant, ce qui pose problème, ce sont les abus de certaines collectivités ou associations, pas à Blanquefort, où on demande des personnes très QUALIFIÉES. C'est là que le bât blesse.

- Virginie JOUVE suggère que, sur ce point, l'association n'a peut-être pas les moyens de faire autrement. La suppression des emplois aidés a été brutale. Certaines personnes ont été informées le 28 août que le 31 août, ils seraient au RSA. Certains ont confié ne plus avoir de quoi manger,

le temps de percevoir le RSA. La manière, dont ce sujet a été traité, est vraiment honteuse.

- Brigitte GUYONNAUD rappelle qu'au titre du PLIE, 104 personnes étaient suivies en 2016. 40 ont retrouvé un emploi, dont des contrats aidés. Cela représente un outil indispensable à l'insertion. De plus, cela concerne généralement des personnes sous-qualifiées, très éloignées de l'emploi ou qui reprennent un parcours professionnel après des aléas professionnels. Il faut pouvoir accompagner ces personnes. Les contrats aidés représentent un outil indispensable à ce dispositif. S'ils disparaissent, le PLIE disparaît.

- Jacques PADIE entend le débat autour de la fraude fiscale. Ce qui le révolte, en tant qu'acteur de la politique, est que l'évasion fiscale représente 80 milliards d'euros par an en France. Beaucoup de problèmes pourraient être résolus, si on s'attaquait à ce problème, qui n'est pas évoqué pour des raisons très profondes. Cela révolte l'homme public qu'il est et son action.

- Luc SIBRAC est ennuyé par cette délibération, car ce sujet se traite au niveau national. Il relève de politiques nationales, comme l'a souligné Patricia DUREAU qui connaît le sujet mieux que ses collègues. Au niveau national, les contrats aidés n'ont pas été un succès extraordinaire. Il y a eu des abus. Des associations ont pris des contrats aidés à la place de créations de postes, qui auraient contribué à réduire le chômage.

Ensuite se pose la question blanquefortaise. Cette motion a été communiquée tardivement. À Blanquefort, si les contrats aidés ont cette utilité, pourquoi pas, mais son groupe s'abstiendra avec un regard positif. En effet, cette motion est quelque peu excessive dans sa tournure, notamment dans sa dernière phrase. La remise en cause des contrats aidés ne remet pas en cause les 140 associations de Blanquefort.

Enfin, pour revenir sur l'intervention de Madame le Maire en début de séance, son groupe confirme les propos qu'il a tenus dans un communiqué de presse. Ils ne relèvent pas de la diffamation. Si tel était le cas, il invite Madame le Maire à attaquer ces propos.

- Valérie CARPENTIER, contrairement à son groupe « Blanquefort au cœur », n'était pas favorable à la publication de l'article dans le SUD-OUEST concernant Mme GOT et ne voit aucun inconvénient à sa réintégration dans les services de la Mairie.

- Madame le Maire conclut sur deux points. Qualifier de manque de discernement une décision d'une personne, alors que celle-ci y est obligée, est considéré comme une attaque personnelle, d'où ma mise au point de début de séance. Il s'agit d'appliquer des dispositions légales et obligatoires, qui n'ont rien à voir avec la moralisation de la vie politique.

Concernant la motion, est-ce que tous les contrats aidés ont fonctionné en France ? Non. Est-ce que la méthode utilisée était la bonne ? Probablement pas. En tant qu'agent de la fonction publique, Madame le Maire est fière de son statut. Elle ne l'est pas forcément autant de son employeur, quand il se sert des contrats aidés pour précariser la situation de personnes en contrats aidés pendant des années.

Cependant, ce qui est gênant dans le décret, c'est qu'elle met dans le même panier l'État, qui s'est montré peu regardant dans sa gestion des contrats aidés, et des associations telles que la

Passerelle. Il aurait été préférable que l'État commence par regarder où étaient les problèmes, y compris dans certaines associations.

La motion a été rédigée à la suite de nombreuses demandes d'associations craignant de ne plus obtenir de subventions et laissées sans réponse par la Préfecture. Or, ce volet du projet de loi de finances est discuté cette semaine, impliquant une baisse de 40 % des contrats aidés, par rapport aux prévisions d'il y a 18 mois. Toutes ces associations se tournent vers la collectivité. Pour fonctionner dès novembre, ces associations ont besoin de contrats aidés. Si certaines peuvent se réorganiser autrement, elles ont besoin de plus de 2 mois pour le faire.

Les économies de l'État ne pourront pas se traduire par une augmentation égale des subventions de la collectivité. Leur budget n'est pas extensible. Le choix de privilégier une association plutôt qu'une autre retombe encore sur les collectivités locales. Cette motion est donc blanquefortaise, car elle considère le fonctionnement de l'économie sociale et solidaire.

« La remise en cause est inacceptable » est une phrase exprimant la colère de Madame le Maire au moment de sa rédaction.

Mise aux voix, la délibération 17-096 est adoptée à 26 voix pour et 7 abstentions (V. Carpentier, F. Castaing, C. Facione, N. Gautier, L. Sibrac, L. Vergneaud et P. Dureau).

Considérant que l'ordre du jour et les questions orales sont épuisés, Madame le Maire lève la séance à 21 heures 08.

Pour information : Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.